



**Séance du comité directeur
du 17 février 2020 à 20 heures
à la mairie de Dingsheim**

Membres présents

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph	M. HABER Alain	M. MEYER Bertrand
M. FRITSCH Marcel	Mme Dominique ROSSINI	M. AFFOLTER Claude
Mme BRIFFOTEAU Andrée	Mme JACOB Chantal	Mme BAUER Liliane
M. BURGER Gaston	M. OSTER Pierre	M. JACOB André
	M. WUNENBURGER René	

Membres excusés :

Sébastien EYDER

Christian BILLER, remplacé par Marcel FRITSCH

François BERNARDY, remplacé par Dominique ROSSINI

Gérard DURINGER, absent

Mme Astrid GASS, secrétaire du SIVOM a été désignée comme secrétaire de séance.

Joseph ARENAS, président ouvre la séance.

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

1. Adoption du PV de la séance du 25 novembre 2019**2. Points budgétaires**

- A. Approbation du compte administratif 2019
- B. Approbation du compte de gestion 2019

3. Débat d'orientations budgétaires

- A. Analyse de l'exercice 2019
- B. Perspectives pour l'exercice budgétaire 2020

4. Finances

- A. Revalorisation du tarif horaire à refacturer en cas de recours aux agents techniques
- B. Demande de subvention à la Fédération Française de foot au titre du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA)
- C. Dépenses à imputer aux comptes 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6257 « Réceptions »

5. Heures de l'équipe VEV au 31 décembre 2019**6. Divers**

- Débat sur le gilet défibrillateur pour les pompiers
- Subventions
- Utilisation des salles publiques pour les réunions d'information organisées par les listes candidates aux élections municipales
- Conclusion de la mandature 2014-2020

1. Adoption du PV de la séance du 25 novembre 2019

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 25 novembre 2019, est transmis à l'ensemble des membres avec la présente invitation au comité directeur du 17 février.

Les observations peuvent être formulées auprès du secrétariat du SIVOM.

Adopté à l'unanimité

2. Points budgétaires

A. Approbation du compte administratif 2019

Les éléments comptables ayant marqué l'exercice 2019 sont les suivants :

(Annexe 1 Compte de gestion 2019 et Annexe 2 Vue d'ensemble du compte administratif 2019) :

- Section de Fonctionnement :

• Recettes de fonctionnement :	909 710,72 €
• Dépenses de fonctionnement :	<u>768 759,54 €</u>
• Résultat de l'exercice :	+ 140 951,18 €
• <i>Report de l'excédent cumulé au 31.12.2019 (002)</i>	287 904,93 €

(après déduction de la part affectée à l'investissement 2019 : 505 292,75 €)

• Solde de fonctionnement cumulé au 31.12.2019 :	+ 428 856,11 €
--	-----------------------

- Section d'investissement :

• Recettes d'investissement :	1 325 662,54 €
• Dépenses d'investissement :	<u>1 276 687,89 €</u>
• Résultat de l'exercice :	+ 48 974,65 €
• <i>Report de l'excédent cumulé au 31.12.2019 (001)</i>	- 206 992,75 €

• Solde d'investissement cumulé au 31.12.2019 :	- 158 018,10 €
---	-----------------------

↳ **Résultat global cumulé au 31.12.2019 :** **+ 270 838,01 €**

Il est proposé au comité directeur d'approuver le compte administratif 2019.

Adopté à l'unanimité

B. Approbation du compte de gestion 2019

La comptabilité du SIVOM a fait l'objet de vérifications, par pointage, entre le compte administratif et le compte de gestion. S'agissant du total des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, le compte de gestion, établi par le comptable, ne fait apparaître aucune différence avec le compte administratif.

Il est proposé au comité directeur d'approuver le compte de gestion 2019.

Adopté à l'unanimité

3. Débat d'orientations budgétaires

A. Analyse de l'exercice 2019

Après pointage, le Compte Administratif et le Compte de gestion sont identiques.

Au 31 décembre 2019, le SIVOM dégage un résultat excédentaire de 139 486,01 €.

B. Perspectives pour l'exercice budgétaire 2020

Dans le cadre de la préparation budgétaire pour l'année 2020, il appartient au comité directeur de débattre des orientations budgétaires pour cette année.

Au-delà de l'obligation réglementaire pour les communes de plus de 3 500 habitants (loi ATR du 6 février 1992), ce débat est l'occasion de porter un regard sur les projets d'équipements et de services envisagés par le comité directeur.

Une note spécifique est jointe en annexe.

Le budget primitif 2020 tiendra compte de ces orientations.

Le Comité Directeur, après en avoir discuté,

PREND ACTE

Du débat d'orientations budgétaires 2020

DECIDE

de valider :

- que le budget primitif 2020 soit construit sur la base de la contribution 2019. D'en déduire les emprunts remboursés par chaque commune en 2019, ce qui permet d'obtenir le montant réellement utilisé par le SIVOM en 2019. Puis d'appliquer une augmentation de 3%, d'y ajouter les emprunts propres à chaque commune en 2020. Enfin, de prévoir une marge de 10 000 €. Cette marge supplémentaire de 10 000 € ne sera finalement pas appliquée à Pfulgiesheim qui ne participe pas aux gros investissements du SIVOM.
- La prise en compte des crédits nécessaires incluant le FCTVA (estimés à 170 000 €) pour achever l'extension du DOJO et l'achat d'un nouveau JUMPY pour l'équipe VEV car l'ancien est tombé en panne
- La réalisation des autres projets d'investissement (autolaveuse pour le centre culturel, tondeuse-robot pour les terrains de foot de Dingsheim-Giesheim) dépendra alors des crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité

4. Finances

A. Revalorisation du tarif horaire à refacturer en cas de recours aux agents techniques

Par délibération du 20 mars 2017, le comité directeur avait revalorisé le tarif horaire à facturer à des tiers pour le recours à des agents de la filière technique. Ce montant était passé de 28 à 35 € de l'heure.

Cette facturation concerne essentiellement l'intervention des agents du SIVOM à la suite de dépôts sauvages.

Ces travaux continueront à n'être effectués qu'après l'accord du Président du SIVOM.

Pour tenir compte de l'augmentation du tarif horaire et des différentes charges, il est proposé au comité directeur de revaloriser le coût à 36 € de l'heure (soit 3% comme pour la participation des communes).

B. Demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

L'ASDG envisage de développer son équipe de football et de lancer une section féminine. Pour y parvenir, il est nécessaire d'utiliser la moitié du terrain d'honneur afin de préserver au mieux la surface de jeu. D'où la nécessité d'installer un pare-ballons de part et d'autre de la surface de jeu.

Un devis a été accepté par le SIVOM pour la fourniture et la pose de deux pare-ballons pour la somme de 6 158,16 € TTC. Ce montant sera autofinancé par le SIVOM.

Parallèlement, une demande de subvention a été déposée auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Soit 50% du coût HT = 2 565 €.

Pour valider cette demande de subvention, il est nécessaire d'obtenir l'accord du comité directeur. C'est pourquoi, il est proposé au comité directeur d'autoriser le Président du SIVOM à solliciter cette subvention et à signer tous les documents qui pourraient en résulter.

Adopté à l'unanimité

C. Dépenses à imputer aux comptes 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6257 « Réceptions »

Le comptable public a demandé à ce que soit précisée la nature des dépenses à inscrire dans les comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réceptions » aux budgets primitifs 2020 et suivants.

Il est proposé au comité directeur de fixer la liste des dépenses comme suit et de les rendre applicables au 1^{er} janvier 2020 :

seront inscrites au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :

- Les dépenses liées à l'organisation du repas des Aînés
- Les dépenses liées aux inaugurations des bâtiments et des équipements publics
- Les dépenses relatives aux fêtes organisées dans les écoles (Saint Nicolas, Lièvre de Pâques notamment)

seront inscrites au compte 6257 « Réceptions » :

- Les dépenses liées au traditionnel barbecue entre les agents, élus du SIVOM et secrétaires des mairies membres, ou de toute autre manifestation festive
- Les cadeaux offerts au personnel communal à l'occasion des différents événements (départ à la retraite notamment)
- Les frais de restaurant ou de collation qui accompagnent ou clôturent des réunions de travail, notamment les dépenses relatives au Conseil Municipal des Jeunes (CMDJ)
- Les frais divers de boissons et de petite restauration pour les besoins de fonctionnement du SIVOM

5. Heures de l'équipe VEV au 31 décembre 2019

6. Divers

• Débat sur le défibrillateur pour les pompiers (environ 600 € TTC)

Ce débat porte sur la mise en place d'un défibrillateur au niveau de la caserne des pompiers. Cela reviendrait à prendre une vocation supplémentaire dans le SIVOM. Elle entrerait dans les vocations à 3 puisque 80% des interventions se font sur les trois communes. D'autre part, la caserne en question est composée de pompiers issus des trois villages.

Il a été constaté à plusieurs reprises une perte de temps en devant chercher un défibrillateur (au Centre Culturel ou à Pfulgiesheim selon la destination de l'intervention). Il serait plus judicieux qu'un défibrillateur soit installé à la caserne.

D'autre part, il est à noter que c'est actuellement l'amicale des Sapeurs-Pompiers qui paye le fonctionnement de la caserne (eau, poubelles...).

Gaston BURGER fait remarquer qu'un défibrillateur sert à tout le monde. Mais c'est un équipement qui doit être entretenu et qui engendre un coût de fonctionnement (renouvellement des électrodes). Il faudrait éventuellement envoyer un courrier au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) co-signé par les trois Maires pour le principe. Cela permettrait de souligner que c'est au SDIS au fonctionnement duquel participent amplement nos trois collectivités de fournir les équipements et les moyens nécessaires à ses équipes.

L'une des pistes de réflexion au niveau sivomal serait donc :

- d'intégrer dans la vocation générale les poubelles de la caserne et la gestion des cinq défibrillateurs qui sont sur le territoire des trois communes.
- Parallèlement, les Maires co-signeraient un courrier destiné au SDIS pour signaler que nos pompiers partent en intervention sans avoir de défibrillateur dans leur équipement de base.
- Acheter un défibrillateur à la caserne.

• Subventions

Les Arts Martiaux ont sollicité les communes pour le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la Journée du Japon.

Il est souligné que 500 € supplémentaires sont déjà inclus pour cette Journée dans la demande de subvention 2020 qui a été envoyée au SIVOM.

Parallèlement, il est demandé de prévoir 1 000 € de subvention en 2020 pour l'association du Nellkopf.

Ces aspects de subventions sont intégrés dans la réflexion budgétaire pour l'année 2020

• Utilisation des salles publiques pour les réunions d'information organisées par les listes candidates aux élections municipales

Les listes candidates légalement déclarées pour les élections municipales de 2020 pourront bénéficier à titre gratuit des salles publiques appartenant au SIVOM, si elles souhaitent organiser des réunions publiques.

• Conclusion de la mandature 2014-2020

Il s'agit de la dernière séance du comité directeur de la mandature. A ce titre, Joseph ARENAS a tenu à faire trois commentaires sur le fonctionnement du SIVOM durant cette période :

- 1) Les membres du Bureau ont été extrêmement respectueux dans la gestion des deniers publics confiés par les communes. Aujourd'hui avec le recul il convient de considérer que le SIVOM a été bien géré et le mérite en est collectif car le sens de la responsabilité a été et reste une valeur partagée.
- 2) Au niveau des outils de pilotage il y a encore moyen d'affiner.
- 3) Tous les agents du SIVOM sont remerciés pour leur implication. Mais surtout pour le fait qu'à chaque fois qu'il y a eu des difficultés il a toujours été possible de les aplanir par un dialogue constructif.

D'autre part, en tant que Président, Joseph ARENAS souligne le plaisir et la chance d'avoir eu pendant cette mandature un comité composé d'élus responsables, exigeants et toujours ouverts au dialogue.

Les projets qui sont engagés sont nombreux et beaucoup de sujets peuvent encore être évoqués. Nous disposons d'un outil de mutualisation qui est très performant.



Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 17 février 2020

Le Président – Joseph ARENAS	1 ^{er} vice-président – Alain HABER	Le 2 ^{ème} vice-président - Bertrand MEYER
Andrée BRIFFOTEAU	François BERNARDY, remplacé par Dominique ROSSINI	Claude AFFOLTER
Christian BILLER, remplacé par Marcel FRITSCH	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Gaston BURGER	Pierre OSTER	Gérard DURINGER - Absent
Sébastien EYDER - Excusé	René WUNENBURGER	André JACOB